

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5909

objet :	Acquisition d'une parcelle de terrain située 14, chemin de Chalin et appartenant aux consorts Baland
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 23 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, à détacher de la propriété des consorts Baland située 14, chemin de Chalin à Ecully et qui est nécessaire à la réalisation d'un trottoir en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui a été établi, le bien en cause serait cédé à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine prendrait à sa charge divers travaux de clôture, notamment la réalisation d'un muret de soutènement sur une hauteur d'un mètre, travaux évalués à 22 597,17 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 14, chemin de Chalin à Ecully et appartenant aux consorts Baland.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une autorisation de déclaration préalable pour la reconstruction du muret.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1067.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,
- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés.

5° - La somme de 22 597,17 € résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2008 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,